

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité permanent sur la sécurité publique, des affaires sociales, du travail et de l'immigration et le Comité permanent sur les finances et l'énergie ont recommandé à l'Assemblée législative d'adopter le présent rapport à la condition suivante : l'adoption d'un budget pour l'exercice 2001-2002.

DÉTAILS FINANCIERS

En vertu du paragraphe 108(1) de la Charte des communautés francophones, du Québec, le Comité permanent sur la sécurité publique a été chargé d'élaborer un rapport détaillé sur la situation financière de la Commission privée de l'ordre auxiliaire de Québec et de recommander au Comité permanent sur la sécurité publique que ce rapport soit déposé au Parlement, le 20 juillet.

Conformément au mandat qui lui a été donné par la Charte des communautés francophones, le Comité a établi le tableau ci-dessous. Il est à noter que la situation financière de la Commission privée de Québec n'a pas été examinée dans cette analyse en raison de l'absence de données suffisantes (Commission Domicile).

Le rapport-compte a été élaboré pour l'information du seul Comité de la sécurité publique. En effet, le rapport-compte n'a pas été examiné par le Comité permanent sur les finances et l'énergie.